



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 16 novembre 2016

**Préavis municipal N° 06/2016-2021 concernant le budget 2017**

Monsieur le Président du Conseil  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il appartient au Conseil Général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante conformément aux attributions énumérées à l'article 12 du règlement pour les Conseil Généraux.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente :

- un total de charges de CHF 2'121'578.30
- un total de recettes de CHF 1'840'345.00
- prévoyant ainsi un excédent de charges de CHF 281'233.30

Il est à relever que pour le budget 2017 quelques points importants.

**1. Administration**

Les diverses augmentations de traitements occasionnent un accroissement des charges de Fr. 41'210.-.

**2. Finances**

Comme c'est désormais l'habitude, nous avons été très prudents sur les revenus possibles.

**3. Patrimoine**

Tant pour les bâtiments que pour les forêts, parcs et installations sportives, une augmentation sensible de Fr. 50'000.- a été prévue pour nous permettre d'assumer les entretiens prévisibles et imprévisibles. Un montant total de Fr. 127'500.- est prévu avec des répartitions selon les divers besoins futurs estimés.

**4. Instruction publique et sécurité sociale**

Ces deux postes restent des points sensibles mais incontournables. L'instruction publique pour un montant de Fr. 233'428.05 et la facture sociale pour un montant de Fr. 306'138.- restent à eux seuls une charge relativement important et incontournable.

## 5. Epuration

Une augmentation spécifique de Fr. 0.50 par m3 d'eau potable va permettre de couvrir la grande partie des frais d'entretien de la STEP, par une répartition entre tous les utilisateurs, Chavannes-le-Veyron et Grancy St-Denis compris.

Comme en 2016, le poste des amortissements est important et représente un montant de Fr. 190'600.- pour : butte de tir, forêts, auberge, routes, parcs et cimetière, Vy de Mauraz.

### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

### Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal No 06/2016-2021 concernant le budget 2017
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

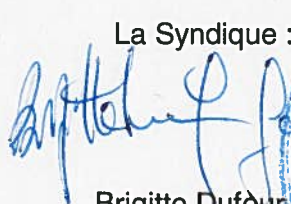
- d'adopter le projet de budget 2017 qui présente un excédent de charges de CHF 281'233.30

Adopté en séance de la Municipalité du 14 novembre 2016

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Brigitte Dufour

La Secrétaire :



Thérèse Boffa

